



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 25629

## Texte de la question

M. Éric Diard appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression des pratiquants de falun gong par le gouvernement chinois. Le falun gong est une méthode d'hygiène de vie alliant des exercices physiques et la méditation fondée sur les idées de vérité, bonté, tolérance. Toutefois, cette méthode, profondément ancrée dans la tradition chinoise, est présentée par les autorités chinoises comme un mouvement politique subversif et comme une secte obscurantiste. Depuis 1999, le gouvernement chinois procède à une répression quasi systématique de ses adeptes. Près de 71 millions de personnes seraient persécutés (arrestations, détentions, tortures, rééducations en camp de travail, enfermement en hôpital psychiatrique et décès à la suite de mauvais traitements). En conséquence, il lui demande quels moyens politiques et diplomatiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour mettre un terme à ces violations manifestes des droits de l'homme.

## Texte de la réponse

La France suit avec vigilance la question du respect des droits de l'homme en Chine. La liberté d'expression et la liberté de réunion font partie de ses préoccupations. La France a connaissance des mesures qui ont été mises en oeuvre depuis 1999 par les pouvoirs publics chinois pour réprimer le falun gong. Sans se prononcer sur la nature de ce mouvement, la France, comme ses partenaires européens, demande à la Chine de respecter les conventions internationales qu'elle a signées et qui garantissent à tous les Chinois, sans distinction d'appartenance ethnique, de famille philosophique et de confession, l'exercice de leurs droits fondamentaux et la protection contre la torture et la détention arbitraire. Dans le cadre de ses relations bilatérales avec la Chine, comme au sein du dialogue UE/Chine sur les droits de l'homme, la France poursuit ses démarches en vue d'obtenir des autorités chinoises des informations sur les cas individuels qui lui sont signalés et sollicite des mesures de clémence en leur faveur. Elle continuera de suivre attentivement la politique menée par les autorités chinoises à l'encontre des membres du falun gong et de faire part au gouvernement chinois de sa préoccupation sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Diard](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25629

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2003, page 7369

**Réponse publiée le** : 3 novembre 2003, page 8397